

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.



Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DDIP 003-646/12/CC**

### **■ Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Agence Locale de l'Energie de la Métropole marseillaise et versement de la cotisation DEE 12/8582/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans un contexte où les besoins en énergie augmentent, les ressources énergétiques deviennent plus rares, plus chères, et où l'économie est en difficulté, il est nécessaire pour les territoires de développer une vision d'avenir concernant leur gestion de l'énergie, leurs besoins, leurs vulnérabilités, leurs opportunités. Sobriété, diversification énergétique, les alternatives existent.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence Locale de l'Energie (ALE) de la Métropole marseillaise, association loi 1901 créée le 11 juillet 2012, représente une réponse locale à ce défi énergétique.

En effet, elle est dédiée aux questions énergétiques pour l'ensemble du territoire et constitue un outil d'information, de communication, d'aide à la décision de proximité, un lieu d'animation et d'échanges entre tous les acteurs de l'énergie.

L'association développe des actions à destination de trois publics :

- les collectivités territoriales,
- les entreprises,
- les particuliers.

Les collectivités qui adhèrent à l'ALE bénéficient :

- de sessions de formations à destination des services (animation de conférences-débats, permanences, mise à disposition de brochures personnalisées),
- d'un réseau d'acteurs variés (mise en relations d'acteurs confrontés à des questions identiques, visites de sites exemplaires, participation aux comités de pilotage),
- d'une expertise technique ponctuelle,
- d'un appui technique sur des projets précis par le biais d'une convention donnant lieu à une subvention.

Marseille Provence Métropole s'est engagée, par délibération DDIP 007/1446/09/CC du 22 juin 2009, dans l'élaboration de son Plan Climat communautaire. Cette démarche a pour objectif la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, la mise en place d'une politique d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Cette structure associative constitue donc, avec tous les experts en matière d'énergie qu'elle va regrouper, le partenaire de terrain indispensable à la mise en œuvre de projets concrets sur le territoire de MPM mais aussi de certaines actions du Plan Climat de MPM.

Ainsi, MPM souhaite adhérer à l'ALE de la Métropole marseillaise.

Par délibération DDIP 003-685/11/CC du 21 octobre 2011, MPM a déjà approuvé les statuts de l'association et la délibération FCT 016-611/11/CC du 21 octobre 2011 a désigné les cinq élus communautaires qui siègeront à l'ALE de la Métropole marseillaise.

Au sein du Conseil d'Administration, MPM fera partie du Collège A « Collectivités Publiques » et disposera donc de cinq sièges.

MPM doit désormais officialiser son adhésion et s'acquitter de la cotisation fixée à 100 000 euros pour une année pleine.

Le budget annuel de l'ALE est assuré par les contributions financières de ses membres et les subventions des partenaires locaux.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007/1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat Territorial de MPM,
- La délibération DDIP 003-685/11/CC du 21 octobre 2011 portant sur l'approbation des statuts de l'ALE,
- La délibération FCT 016-611/11/CC du 21 octobre 2011 portant sur la désignation des élus siégeant au Conseil d'Administration de l'ALE,

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Le souhait de MPM de s'engager dans une démarche globale en faveur de la Maîtrise de l'Energie et le développement des énergies renouvelables,
- Les objectifs ambitieux que MPM s'est fixée dans le cadre de son Plan Climat communautaire afin notamment de diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles et la précarité énergétique,
- L'importance des acteurs « relais » du territoire pour aider à atteindre les objectifs fixés,
- Le caractère innovant de cette association à l'échelle régionale,

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'Agence Locale de l'Energie de la Métropole marseillaise

**Article 2 :**

Est approuvé le paiement de la cotisation pour l'exercice 2012 et les exercices suivants.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2012 et suivants de la Communauté urbaine – Sous-Politique G410 – Nature 6281 – Fonction 833

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
au Développement durable, Plan Climat,  
Maitrise de l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI